

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 2498)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS42

présenté par

Mme Six, rapporteure

à l'amendement n° AS|2 de Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 2

À la fin du quatrième alinéa, substituer aux mots :

« celle-ci »

les mots :

« cette mention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.